



## Alliance Française Annecy

### **Conditions particulières de vente Examens DELF DALF DAEFLE**

#### **Inscriptions**

##### **Calendrier**

L'AF Annecy fixe annuellement un calendrier des dates d'épreuves des Examens DELF DALF. Il est ensuite porté à la connaissance des usagers (sur le site Internet) ainsi qu'auprès du Rectorat de Grenoble et de France Education Internationale (FEI).

Les épreuves collectives écrites auront lieu le même jour dans tous les centres de passation de jour.

Les oraux peuvent être organisés à des dates différentes.

Les inscriptions se réalisent sur une période donnée. Aucune inscription parvenue au service hors délais ne sera prise en compte.

#### **Passation**

##### **Conditions de passation**

Les conditions de passation des épreuves sont fournies par FEI à l'AF Annecy.

Si un candidat se présente avec du retard, le centre de passation lui refusera l'accès à la salle de passation.

##### **Matériel**

Les copies et brouillons sont fournis par le centre de passation. Aucun document ou matériel complémentaire n'est autorisé.

##### **Fraude**

Un flagrant délit de fraude entraîne automatiquement la note zéro à l'épreuve pour le(s) candidat(s) concerné(s). Des sanctions sont applicables, allant jusqu'à l'interdiction de se représenter aux épreuves.

#### **Résultats**

##### **Corrections**

Les corrections sont assurées par l'AF Annecy pour le DELF/DALF, par l'AF Paris pour les copies de DAEFLE.

## **Jury**

Les notes sont définitives après délibération du jury. Aucune décision n'est contestable.

## **Obtention du diplôme**

L'obtention du diplôme est conditionnée par une note au moins égale à 50/100 sur l'ensemble des épreuves, une note inférieure ou égale à 05/25 est éliminatoire.

En cas d'échec, le candidat peut se réinscrire auprès du centre de son choix.

## **Envoi des résultats**

Après délibération du jury, l'AF Annecy envoie par voie électronique les résultats aux candidats.

Fournir une adresse électronique valable est obligatoire. L'envoi des diplômes s'effectue, à réception de ceux-ci, généralement trois mois après la passation, par voie postale, et après règlement des frais d'envoi de 15€ à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription.

## **Consultation des copies et retours pédagogiques**

Quel que soit le résultat de l'épreuve, les candidats peuvent avoir accès à leurs copies.

Pour ce faire, il faut prendre rendez-vous auprès de l'AF Annecy.

## **Inscriptions**

### **Reports et remboursements**

Seuls les justificatifs (traduits en français) professionnels, médicaux, ou d'incident de transport (grève, accident...le jour des épreuves) faisant apparaître clairement le nom de l'inscrit, donneront lieu à un seul report, non renouvelable, à la session suivante. Les demandes sont à envoyer au plus tard cinq jours ouvrés après la date d'émission du document. En aucun cas l'AF Annecy ne pourra donner suite à une demande de remboursement.

### **Annulations - rétractations**

Toute inscription sera considérée comme définitive.

Alliance Française **Annecy**  
12, boulevard du lycée, 74000 Annecy-Tél+33(0)450054330  
[contact@afannecy.com](mailto:contact@afannecy.com)  
[www.alliance-francaise-annecy.com](http://www.alliance-francaise-annecy.com)  
Siret 82164278200014-association déclarée 9220